Colombophiles Roubaisiens
N'oubliez pas que vous trouverez toujours TOUS LES PRODUITS COLOMBOPHILES : Dominant, Brieux, Pichot, Ramier, Iligs, etc., à la Pharm^ie du Progrès 165, Grande-Rue, 165 — ROUBAIX —

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

	3 mois.	6 mois.	1 an.
Nord et limitrophes.....	22.00	40.00	76.00
Autres départements.....	26.00	48.00	90.00
Belgique	26.00	48.00	90.00
Union Postale: Tarif A....	36.00	70.00	140.00
— Tarif B....	50.00	100.00	200.00

REDACTION..... ANNONCES.....
ROUBAIX ..... 69 à 71, Grande-Rue. Tél. 327.52, 327.53, 327.54.
TOURCOING ..... 36, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE ..... 3, rue Faidherbe, Tél. 330.51.
PARIS ..... 18, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
MOUSCRON ..... 105, rue de la Station. Tél. 3.44.

CHEQUES POSTAUX 37 LILLE

Voyages à prix réduits
Centre de Grandes Réductions de 5 et de 10 pour cent
OFFICE DES CHEMINS DE FER BELGES
14 rue du 4-Septembre — PARIS —

BILLET PARISIEN

Comment fut décidée la destitution de M. Xavier Guichard

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 13 MARS (MINUIT).

Le Conseil des ministres qui s'est tenu mardi matin a pris des décisions importantes et inattendues. Inattendues, parce qu'il n'était pas dans les intentions de la majeure partie des membres du Gouvernement de résoudre séance tenante certaines questions litigieuses. Ces questions ont été résolues par la volonté formellement exprimée de M. Gaston Doumergue.

M. Marquet, ministre du Travail, a évoqué le cas de M. Xavier Guichard, directeur de la police judiciaire, qui a « égaré », dans les conditions que l'on sait, les convocations de MM. Dalimier et Julien Durand. Le maire de Bordeaux avait déjà dénoncé un précédent Conseil de Cabinet cette singulière manœuvre comme une faute, et il avoit demandé une sanction. Le Conseil avait réservé sa décision à la suite d'une intervention de M. A. Sarraut, qui avoit déclaré qu'il s'agissait d'un simple oubli, faute banale qui ne méritait pas de châtiment.

M. Marquet est revenu à la charge mardi matin; se faisant l'interprète de l'opinion publique, il a demandé que le directeur de la police judiciaire fût immédiatement suspendu de ses fonctions et remplacé au poste qu'il occupe. Il représenta à ses collègues qu'en agissant autrement, on donnerait l'impression que l'acte inadmissible de M. Xavier Guichard a été inspiré par des supérieurs hiérarchiques.

Malgré les arguments opposés à cette thèse par M. A. Sarraut, qui déclare qu'il convenait de ne pas tomber dans l'exagération sous prétexte de justice, M. Gaston Doumergue prit la parole pour se rallier à l'opinion de M. Marquet.

Celui-ci n'avait-il pas la preuve par ailleurs que les agissements de M. Dalimier, qui avait été son prédécesseur au ministère du Travail, justifiaient les demandes d'explications dont il est l'objet de la part de la Justice? Un fonctionnaire de ce département ministériel avait apporté à M. Marquet, des précisions établissant que la fameuse circulaire signée par M. Dalimier et qui favorisait le placement des bons de Boyonne, était bien destinée aux Compagnies d'assurances; le nom de M. Dubarry inscrit sur cette lettre et appelé éventuellement à fournir un alibi, devait être enlevé par la suite.

Mini de ces renseignements, M. Marquet se déclare décidé à obtenir la lumière. Il est inutile de dire qu'il trouve en M. Gaston Doumergue une volonté de justice au moins égale à la sienne.

R...

LETTRE DE BRUXELLES

Le déficit revient

(*De notre correspondant particulier*)

BRUXELLES, 13 MARS 1934.

La nouvelle que le budget de 1934, si péniblement équilibré fin de 1933, est déjà en déficit à la mi-mars et que ce déficit est évalué à un demi-milliard, n'étonnera que ceux qui persistent, au point de vue intérieur comme au point de vue extérieur, à vivre dans les nuages, dans les théories, dans les meetings et les manifestations de rues. Les événements dominent les rhéteurs et les rêveurs. En ce temps de crise, équilibrer un budget à coups de mesures discutées, controversées, corrigées, au hasard de mille intérêts particuliers, peut réussir sur le papier. Les faits bouleversent ces pénibles exercices.

La crise continue. Des dépenses prévues ont augmenté. Des recettes escomptées ne sont pas rentrées. Et comme rien ne fait prévoir la fin des difficultés économiques, la situation financière ira en s'aggravant, en Belgique et dans la colonie. Pourquoi se bercer de vains espoirs? L'Etat continue à dépenser plus qu'il ne reçoit. Le Congo — la fameuse vache à lait du pays — se trouve dans le même cas. Les finances provinciales et communales s'effondrent de plus en plus.

En signalant les difficultés financières, M. Jaspar accomplit, au sujet du Trésor public, à peu près le même geste que M. de Broqueville ou point de vue international: 500 millions de déficit; impossibilité de diminuer les dépenses, à moins de rogner sur les travaux publics et d'escompter une réduction problématique consécutive à la baisse de l'index; impossibilité d'augmenter les impôts arrivés à une telle saturation qu'il est impossible d'en espérer plus sous peine de voir tout s'écrouler.

Alors, le moyen suprême: la Loterie nationale, c'est-à-dire l'exploitation de désirs de spéculation, de gain immédiat sans la contre-partie du travail salutaire.

La révélation du déficit est dure, mais elle devait être faite. On ne tergiversa pas sur ce terrain. La Belgique ne peut pas et ne veut pas faillir. Il appartient à ses administrateurs de faire leur devoir sur ce point, pour que le pays fasse le sien.

Il faut s'attendre à ce que les socialistes profitent de la situation pour provoquer l'agitation et mettre en avant le plan de Man. L'agitation ne rendrait pas la vie au commerce ni à l'industrie. Le plan de Man, basé sur la main-mise par l'Etat sur les banques et les grands moyens de production, accentuerait le débâcle. Les capitaux déposés prendraient la fuite immédiatement. L'industrie et le commerce, disloqués par la socialisation, se trouveraient devant la même concurrence étrangère, devant la même stagnation qu'aujourd'hui. Ce n'est pas l'étranger qui nous sauverait.

Jamais plus qu'aujourd'hui, l'ordre, l'économie et la paix n'ont été aussi nécessaires.

S...

LA SÉPULTURE DES ROIS DES BELGES

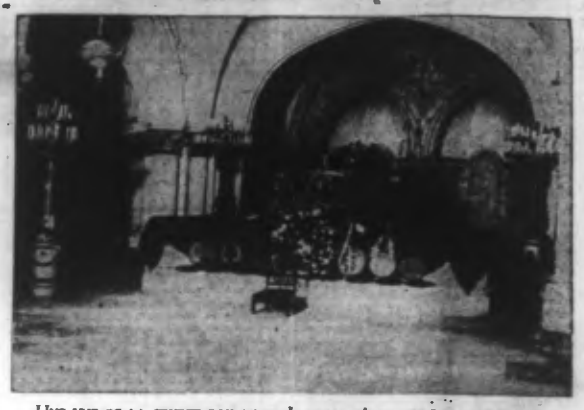

UNE VUE DE LA CRYPTE ROYALE DE LAEKEN, OÙ SE TROUVE ACTUELLEMENT LE CORPS D'ALBERT Ier. (Mondial Ph. Pr.)

La seconde autopsie du cadavre de M. Prince confirme que le conseiller ne fut tué par un train qu'après avoir été soumis à un anesthésique

Paris, 13 mars. — Mardi après-midi, à 13 heures, à l'Institut médico-légal, en présence des sept experts commis par M. Rabut, juge d'instruction à Dijon, MM. Balthazard, Paul et Duvoir médecins légistes; MM. Leroux, Oberlin et l'Hédelièvre, histologistes; M. Belot, radiologue; les médecins légistes commis les premiers à Dijon, MM. Faucounet, Moriot, Genbenet et le professeur Kuhn, histologiste, ont assisté à la première partie de l'autopsie.

A 16 h. 30, l'autopsie était terminée et le docteur Paul communiquait les conclusions qui sont formelles: le conseiller Albert Prince a été écrasé vivant sur la voie.

La nouvelle autopsie et les examens complémentaires, histologiques et radiologiques permettent aux experts de formuler les conclusions suivantes:

1° La mort du conseiller Prince est le résultat d'un écrasement par chemin de fer; les lésions d'écrasement se sont produites pendant la vie;

2° L'examen des coupes histologiques des poumons et des reins démontre que le conseiller avait été soumis auparavant, à une intoxication d'une substance volatile qui a dû provoquer une anesthésie profonde, très irritante.

A 17 heures, le docteur Paul s'est rendu au Palais de Justice où, à M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, il a communiqué les conclusions de l'autopsie qu'il venait de pratiquer avec la collaboration de ses confrères.

GUIBOUD-RIBAUD A ÉTÉ ENTENDU PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 13 mars. — La Commission d'enquête s'est réunie, à 15 heures 30, sous la présidence de M. Guernut. Elle a procédé à l'audition de M. Guiboud-Ribaud.

Le témoin explique qu'il a été le secrétaire de M. Raymond Hubert en 1926, puis le collaborateur de Me Jean Philippe, qui fut l'avocat d'Hayotte alors arrêté; c'est à ce moment que le témoin fit la connaissance de Stavisky par l'intermédiaire d'Hayotte.

En 1929, le témoin accepte l'offre de Stavisky et devint l'avocat de l'affaire immobilière « La Foncière ». Le témoin connut ainsi M. Hudelo, ancien préfet du Nord; Bardi de Fourtou, Garnier. En 1930, Stavisky créa la S.I.M.A. dont Bonnaure devint l'avocat en même temps que le témoin. En 1932, commence la période que le témoin appelle « l'ascension d'Alexandre ». C'est à la fin de cette même année que le témoin, introduit par Bonnaure, entra au journal radical-socialiste « La Volonté », comme secrétaire général.

Des difficultés d'argent se produisirent. Stavisky les régla, en remettant un chèque.

M. Guiboud-Ribaud fut un peu surpris de cette procédure, mais Bonnaure le rassura. Ces fonds furent d'ailleurs utilisés intégralement pour les dépenses du journal.

En février 1933, M. Bonnet devint ministre des Finances. Désigné par arrêté du 7 février 1933, il resta au cabinet de M. Bonnet pendant huit mois. Il n'eut, pendant tout ce temps, que deux rapports à rédiger!...

— Le 23 décembre, Stavisky est venu chez moi avec Hayotte. Il nous avoua tout, dans une entrevue dramatique. Nous lui conseillâmes de se constituer prisonnier. Il répondit qu'il essayerait de disparaître et de se refaire une vie.

— Quels sont les hommes politiques qu'il a le plus connus? demande le président.

— Je n'étais qu'un rouage infime. On ne me présentait pas aux personnages les plus importants. Néanmoins, je connaissais Bonnaure qui était le grand conseiller de Stavisky. J'ai connu M. Louis Proust, président du Comité radical-socialiste Massenaud. En septembre-octobre 1932, Stavisky est parti avec Bonnaure à Stresa. Stavisky m'a dit qu'il était allé à Stresa pour pouvoir rencontrer M. Bonnet et l'entretenir de son grand programme de travaux publics. Cette rencontre fut, de la part de M. Bonnet, le résultat du hasard; de la part de Stavisky, l'effet d'une volonté arrêtée.

— Vous a-t-il parlé de M. Durand ?

— Non.

— De M. Queuille ?

— Oui, j'ai entendu ce nom, mais je ne sais plus à quelle occasion.

— A-t-il parlé de M. Pierre Cot ?

— Oui. Il était, paraît-il, en relations directes avec M. Pierre Cot qu'il approchait par l'intermédiaire de M. Chassagne et d'un chargé de mission. Il s'agissait des avions Weyman.

— Y a-t-il eu des commandes d'avions ?

— Je crois que oui.

— Parlait-il d'André Hesse ?

— Jamais autrement que comme avocat.

— De M. Serre ?

— Oui, il était en rapport avec lui, paraît-il, par un M. Morel.

— De M. Barety ?

— Non.

— De M. Flandin ?

— Non.

— De M. Hulin ?

— Oui.

— D'autres personnages politiques ?

— M. Boyer était son grand ami, tant qu'il fut député; après il ne fut plus rien que le monsieur qui lui avait vendu des terrains trop chers. Il connaissait, au Sénat, M. Pinis, et comme avocat, M. Jean Odin; au Conseil municipal, M. Delavenne.

— Connaissez-vous le livre écrit par Mme Germaine Ramos ? Le personnage qui incarne Stavisky s'écrie : « J'ai cent députés qui m'offrent humblement leurs services ». Etait-il capable de dire cela ?

— Il y a quatre mois, j'aurais dit non. Depuis lors, après tout ce que j'ai appris, je crois que cet homme avait le sens du machiavélisme. Devant certaines personnes il aurait sans doute été capable de tenir ce propos.

— Les hommes politiques qui connaissaient Alexandre connaissaient-ils également son passé ?

— J'ai l'impression que personne ne pouvait ignorer qu'Alexandre s'appelait Stavisky, car il était entouré d'une année d'envieux.

— Croyez-vous vraiment que les hommes politiques qui étaient en relations avec Stavisky ignoraient son passé ?

— En conscience, je ne puis répondre.

— A quel ministère ou à quels ministères Dubarry recevait-il son aide du gouvernement ?

— Il recevait 40.000 francs tous les mois. Cette subvention venait je pense de la présidence du Conseil.

— Le Gouvernement connaissait-il les attaches de Stavisky avec « La Volonté » ?

— Ces attaches n'étaient un mystère pour personne après mars-avril 1933.

La réponse allemande au mémorandum français

Berlin, 13 mars. — Le Gouvernement allemand a remis ce soir, à l'ambassadeur de France sa réponse au memorandum du Gouvernement français du 14 février. Ce document a été traduit par les soins de l'ambassadeur de France et sera transmis dans la soirée au quai d'Orsay.

M. Barthou ira à Bruxelles le 23 mars

Paris, 13 mars. — C'est le vendredi 23 mars que le ministre des Affaires étrangères se rendra, à Bruxelles, pour y conférer avec son collègue belge M. Hymans. Le voyage de M. Barthou à Varsovie et à Prague est maintenant officiellement fixé. Il aura lieu à la fin d'avril.

L'APPEL DE LA CLASSE

Le prochain contingent sera mis en route les 16 et 17 avril. Cette mise en route sera réglée de telle sorte qu'aucun appelé ne sera obligé de quitter ses foyers avant le 16 avril.

QUI SERA PROCLAMÉE LA PLUS JOLIE VEDETTE ?

Oui, nous comprenons l'impatience des milliers et des milliers de personnes qui ont participé au concours du JOURNAL DE ROUBAIX, dont le succès a été magnifique.

Maintenant que les jeux sont faits; maintenant que chacun s'est prononcé d'enthousiasme ou après avoir longtemps réfléchi, pesé, comparé, on voudrait bien savoir...

Savoir si l'élue, la première, sera celle que l'on a soi-même choisie... combien de voix elle obtiendra... enfin si l'on a quelque chance d'approcher du grand prix de 50.000 francs ou, à défaut, de l'un des 449 autres. Car, ne l'oublions pas, c'est 150.000 francs en espèces que les vainqueurs se partageront.

Oui, on voudrait bien savoir, mais le succès même du « Concours de la plus jolie vedette » rend plus considérable la tâche du classement et du dépouillement des innombrables enveloppes entassées dans les sacs volumineux dont notre photo a montré hier l'amoncellement.

Cependant, nous employons les moyens les plus rapides pour satisfaire sans tarder à la curiosité légitime et... intéressée de nos lecteurs. Dès mardi matin, nos équipes spéciales se sont mises avec la plus belle ardeur à la tâche du classement. Et elles ont déjà bien travaillé.

Aujourd'hui, on abattra encore une bonne besogne et bientôt nous serons en mesure de donner des premières indications.

En attendant, patience, bonne humeur et... que la plus jolie gagne!

Qui sera nommé préfet de police ?

Paris, 13 mars. — *Figaro* annonce qu'un mouvement ayant pour point de départ, la vacance de la Préfecture de police serait très prochain.

Le nouveau préfet de police serait M. Lanneron, préfet du Nord, ou plutôt M. Roland Marcel, préfet du Bas-Rhin, primitivement désigné pour recueillir la succession de M. Chiappe.

On a prononcé également les noms de MM. Guillou, préfet de Seine-et-Oise, et Bouffart, préfet de la Gironde, ainsi que celui de M. Desmars, préfet de la Seine-Inférieure, né en 1875.

Mais ce dernier a été écarté pour raison d'âge, la limite d'admission des préfets à la retraite étant fixée à cinquante ans et le Gouvernement entendant éviter toute irrégularité et tout « embouteillage » dans l'intérêt du personnel administratif.

Un espion tente de se tuer en avalant... des pièces de 5 fr.

Metz, 13 mars. — L'espion Joseph Schohn, 24 ans, de Basseyutz, condamné récemment pour espionnage à Thionville et par la Cour d'appel de Metz, à trois ans de prison et 1.000 francs d'amende, a tenté de se tuer dans sa prison, à Metz, en avalant plusieurs pièces de cinq francs.

Son état est sérieux.

Comme on suppose que cette tentative de suicide était plutôt destinée à lui procurer l'occasion d'une évasion, l'espion est étroitement surveillé, en attendant l'opération qu'il devra subir.

6.000 ouvriers de la chaussure sont en grève à Budapest

Budapest, 13 mars. — Six mille ouvriers du cuir et de la chaussure sont entrés en grève, ce matin, pour obtenir une réduction du temps du travail et une augmentation des salaires.

Un gazomètre nouveau style

LES BELGES CONSTRUISENT, A OSTENDE, UN GAZOMÈTRE SPHÉRIQUE DONT VOICI LA PHOTOGRAPHIE. (Mondial Ph. Pr.)

Le rapport du Ministère du Travail sur le fonctionnement de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord

« Je ne saurais, déclare le Ministre du Travail, me montrer trop sévère pour les administrateurs qui n'ont cessé de dilapider en dépenses somptuaires ou excessives ou illégales des fonds particulièrement sacrés. »

Nous avons commencé mardi la publication du rapport établi par le Ministère du Travail à la suite de l'enquête qui a été faite sur les conditions du fonctionnement des services de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord et sur les services des Assurances sociales et des Habitations à bon marché dépendant de l'Union départementale.

Voici l'analyse de la dernière partie du ce document :

Nous laisserons de côté, en raison de leur caractère technique, les critiques du ministre dans le fonctionnement de la loi sur les Assurances sociales, notamment en ce qui concerne des versements effectués après le sixième mois de la maladie ; mais nous signalerons le reproche d'une exagération dans le nombre des adhérents, ce qui aurait permis indûment des autorisations de détenser pour certains aménagements de l'hôtel du boulevard Vauban.

Un emprunt de 30 millions effectué à la caisse vieillesse-invalidité aurait été contracté remboursable en 60 ans, alors que les commissions ne peuvent dépasser 30 années. Une partie des opérations au taux de 4,70 serait postérieure au 1er juin 1933, date d'un décret portant le taux d'intérêt minimum à 5,25 %.

L'Hôtel de la Mutualité

Une notable partie du rapport est consacrée à l'hôtel de la Mutualité qui, acquis dans des conditions excellentes de bon marché, a coûté jusqu'ici la somme de 9.246.430 francs pour les aménagements, chiffre qui semble excessif au ministre.

La Maternité-Mutualiste Georges Petit semble une mauvaise opération financière qui, après avoir coûté 2.494.171 francs en 1930, a laissé encore un déficit de 62.260 francs en 1933, parce que ses attributions ont été étendues aux opérations chirurgicales. Or, comme une clinique chirurgicale est en construction, le déficit s'accroîtra.

La clinique de Lambersart

Cette clinique, grâce aux fonds provenant de l'emprunt de 30 millions à la caisse vieillesse-invalidité, est édifiée à Lambersart, au lieu dit « La Roseraie ». Ces acquisitions, d'après le rapport, effectuées en violation de la loi du 1898, qui exige un décret rendu en Conseil d'Etat, représentent une somme de 26.378.175 fr. 26, dont 2.155.622 francs ont été payés à M. Georges Petit. Ici, nous devons citer textuellement le rapport :

Les formalités légales devaient d'autant plus dû être strictement observées dans ce cas particulier, en raison des liens qu'avait le vendeur, M. Georges Petit, avec l'Union acquéreuse. Au surplus, il a été relevé que M. Georges Petit avait acquis ces terrains entre 1921 et 1924, à des prix variant, tous frais compris, entre 9 fr 67 et 11 fr 50 le mètre carré. M. Georges Petit les revendra à l'Union de la manière suivante: le 12 août 1931, pour 1.382.310 francs, à raison de 150 fr. le mq; le 2 septembre 1931, pour 171.852 fr., à raison de 170 fr. le mq; le 2 avril 1933, pour 101.460 fr., à raison de 260 fr. le mq.

Or, en octobre 1931, M Seine vendait à l'Union un terrain voisin de celui de M. Georges Petit, au prix de 69 fr. le mq, pour la somme globale de 179.700 fr.

Au sujet de cette acquisition, il est relevé que M. Lesaffre, architecte, dans son rapport du 31 juillet 1931, estimait le terrain de M. Georges Petit de 125 à 150 fr. et que c'est l'évaluation maximum qui a été retenue. Cela est d'autant plus à noter qu'dans le même document, son auteur indiqua « la mètre carré de terrain de Lambersart revient en moyenne à 65 fr. Or, les terrains vendus de 40 à 50 fr. sont ceux situés hors de la périphérie, tandis qu'au contraire ceux qui se trouvent près des grandes avenues sont rechercher aux environs de 100 fr. le mq et au-delà. » Il n'est ainsi pas douteux que l'Union a payé le prix fort.

Il y a lieu de noter également que les actes de vente des terrains de la Roseraie vendus par M. Georges Petit (actes du 28 août-8 septembre 1931 et 12 août 1931), comportaient les conditions suivantes: « Les vendeurs déclarant que partie du terrain vendu est comprise dans un lotissement dont les charges sont établies en un cahier des charges dressé par Me Sandis, notaire, soussigné le 29 juin 1931, et actuellement en cours de transcription au premier bureau des hypothèques de Lille.

» L'Union acquéreuse sera tenue de se conformer aux conditions dudit cahier des charges... »

Or, l'article 23 de ce cahier des charges interdit précisément la construction d'une clinique sur le dit terrain.

La question se pose également de savoir si l'avenue de la Roseraie n'aurait pas dû être prolongée à l'intérieur du terrain de la clinique, suivant le plan annexé au dit cahier des charges et aux frais du lotisseur.

Et le ministre conclut : « Le coût des terrains et des travaux réalisés s'élève aujourd'hui à 10.262.245 fr. 15 et paraît devoir atteindre 11 millions et demi. Comme le nombre de lits utilisables sera de 115, le lit revient à 100.000 francs au minimum. On peut donc prévoir un déficit d'exploitation certain et la question peut se poser du savoir de quelle manière l'Union y fera face, puisque, désormais, je m'oppose à ce qu'elle puise de nouveau la moindre somme sur les fonds d'assurances sociales ».

Placements immobiliers

Les placements immobiliers font l'objet de critiques très vives de la part du ministre. Ces placements, sur l'emprunt de 30 millions de l'Union, ont atteint la somme de 3.420.978 fr. 20 et ont été consacrés à l'acquisition et à la construction d'immeubles situés à Lambersart, à Roubaix et à Lille ; ils ont rapporté, à la fin de l'exercice, la somme de 14.725 francs, faisant ressortir un taux de 0,43 %.

Plusieurs avances d'environ 2 millions 700 francs ont été faites à la Caisse des prêts hypothécaires, qui pourra malaisément couvrir la différence des taux d'intérêt de prêt à la caisse vieillesse à 5,25 % et des contrats hypothécaires à 2,50 %.

Enfin, M. Georges Petit personnellement, a vendu, pour le prix principal de 325.610 francs, trois parcelles de terrain à Lambersart, pour édifier vingt maisons à bon marché, au prix de 100 francs le mètre.

Ces opérations désintéressant [illegible]

UN TIMBRE A LA MÉMOIRE DU ROI ALBERT

(Photo Keystone).

LE NOUVEAU TIMBRE DE DEUIL

émis par les postes belges, pour commémorer la mort du Roi Albert. Ce timbre n'est valable que pour le service intérieur.

LES SIX JOURS CYCLISTES DE PARIS

DES ÉQUIPES D'OUVRIERS REMETTENT EN ÉTAT LES « CAGES A POULES » QUI SERVENT DE QUARTIER AUX COUREURS. (Mondial Ph. Pr.)

Paris, 13 mars. — Mardi soir a été donné le départ annuel de l'épreuve cycliste des Six Jours de Paris, épreuve gigantesque qui durant 144 heures, permettra à la grande foule, de se rendre au Vélodrome d'Hiver.

Jamais un tel lot de concurrents n'a été présenté. Quinze équipes, toutes composées d'hommes ayant fait leurs preuves : Deux Hollandais formidables, quatre Belges redoutables, autant d'Italiens, deux Allemands, le reste étant composé des meilleures équipes [illegible]

Dans cette liste de trente coureurs, plus de la moitié peuvent prétendre à la victoire. Les favoris doivent d'abord être l'équipe française composée de Broccardo-Guimbretière, vainqueurs des Six Jours de New-York et de Dortmund, les Hollandais Pijnenburg-Walls qui ont triomphé dernièrement à Bruxelles et à Anvers, tandis que l'élastiquer-Leducq, Guerra-Di Pacco, Buysse-Dereef, Aerts-Charlier, sont les autres équipes qui peuvent prétendre elles aussi à la victoire finale.

LA LOI ÉLECTORALE ET LA DISSOLUTION

Paris, 13 mars. — M. Scapini a déposé la proposition de résolution suivante :

« La Chambre, considérant que de récents événements, des symptômes graves, décèlent un état de divorce entre l'opinion et la représentation parlementaire actuelle;

» Considérant qu'en régime démocratique de pareilles circonstances risquent d'entraîner des troubles profonds tels que l'institution elle-même peut être en péril et la paix publique compromise;

» Invite le Gouvernement à faire inscrire d'urgence à l'ordre du jour la discussion d'une loi électorale;

» Insiste pour que le Gouvernement sollicite du président de la République qu'il saisisse le Sénat d'une proposition de dissolution de la Chambre. »

LES NOUVEAUX "TAXIS" DE LA TAMISE

LE PREMIER DES 35 « TAXIS » DE LA TAMISE A FAIT SES ESSAIS.

Ces nouvelles embarcations peuvent transporter cent passagers et possèdent un bar et un dancing. (Ph. France-Presse.)